

CAP locale n°2 du 07 Novembre 2017 : Liste d'aptitude C en B Liminaire intersyndicale

Monsieur le Président,

À l'unanimité, les organisations syndicales SOLIDAIRES, FO/CFTC et CGT, représentatives à la CAPL n° 2 de la DDFiP du Var, ont décidé de ne pas siéger à la séance du jour et vous exposent par cette liminaire les raisons de leur décision.

Depuis la nouvelle mandature, le président de la République et son gouvernement ont mis en place une politique libérale visant à accroître les inégalités au profit d'une minorité.

Il s'agit :

- de recul social au travers des ordonnances sur le Code du Travail, de nombreuses dispositions inacceptables limitant le droit des salariés
- de la baisse des APL pour les bénéficiaires dont la situation est déjà bien fragilisée
- de l'augmentation du prélèvement de la CSG pour les retraités sans compensation par la baisse des cotisations salariales
- de la suppression de l'ISF pour les plus riches (remplacé par l'IFI dont l'impact est totalement différent),
- du PLFSS qui va encore générer un transfert de charges vers les mutuelles.

Sans parler des réformes à venir concernant l'apprentissage, la formation professionnelle, l'UNEDIC et les retraites, réformes qui risquent d'achever le dynamitage de toutes les conquêtes sociales acquises de haute lutte au cours de notre histoire.

Bien entendu, la Fonction Publique ne pouvait pas être exclue de ce jeu dont la règle repose sur le principe du perdant-perdant. Aux yeux de ce gouvernement comme du précédent, à la rubrique dépense publique, les agents de la Fonction Publique ne se résument qu'à une ligne comptable, variable budgétaire dont le montant doit diminuer drastiquement.

Le budget 2018 est la plus fidèle représentation de cette volonté politique avec :

- le gel du point d'indice pour 2018 alors que le pouvoir d'achat des fonctionnaires a

chuté de 8 % depuis 10 ans,

- la suppression de 50 000 emplois dans la Fonction Publique d'État sur la durée du quinquennat avec déjà une suppression annoncée de 1 648 emplois dans les ministères économiques et financiers pour 2018 qui viennent se rajouter aux 30 000 subies depuis quinze ans,
- l'augmentation du prélèvement de la CSG avec une mesure de compensation fixe qui ne suivra donc pas les gains indiciaires futurs des agents,
- le rétablissement du jour de carence,
- l'absence de reconnaissance de leur technicité et de leur adaptation aux changements,
- des perspectives de privatisation et d'abandon de missions que l'administration prépare, suite à la commande du 1er Ministre, sous l'égide d'un comité intitulé CAP 2022 du programme Action Publique 2022, composé non seulement des pires ennemis de la Fonction Publique mais également, comble de la provocation, d'experts étrangers à notre pays.

Concernant les carrières, la mise en œuvre des éléments de PPCR programmés en 2018 (transferts primes-points, attribution de points d'indice dans la grille, intégration des travailleurs sociaux de B en A) est repoussée d'une année au 1er janvier 2019.

Cependant, toutes les mesures de PPCR se poursuivent (notamment l'allongement des carrières, les suppressions des réductions de temps de service) mais les revalorisations, même très faibles, sont reportées.

De surcroît, la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires sera accentuée par l'augmentation des retenues pour pension.

Conséquence de toutes ces mesures inadmissibles mettant en péril les services publics, un agent sur trois à la DGFIP était en grève lors du mouvement de mobilisation du 10 octobre dernier. Le niveau de mobilisation, très supérieur à la moyenne de la Fonction Publique, témoigne d'un malaise persistant dans les services.

Les politiques successives de suppressions d'emplois relayées par la Direction Générale aboutissent à un resserrement accéléré du réseau et au démantèlement des missions. L'ASR (Adaptation des structures et du réseau) qui, au prétexte d'efficacité, n'a d'autre objectif que d'adapter les services à une diminution constante des moyens humains et matériels, fait des ravages.

Et ce n'est pas l'absence de volonté de fixer les taux de promotion pour 2018 (ratio pro/pro) dans le cadre du plan de qualification ministériel, qui va rassurer les agents.

Enfin, conséquence de ce qui précède, le Directeur Général projette de réformer les règles de mutation des agents de toutes catégories.

Il en a d'ailleurs informé l'ensemble des agents de la DGFIP, avant toute concertation ! C'est ce qu'il est convenu d'appeler une certaine conception du dialogue social ...

Toutes ces raisons nous imposent de ne pas siéger en cette première convocation.